



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 7 FEVRIER 2008**

Le 7 février 2008 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET -BOUCARD - MAZEL - RIDOLCE - GRANDJEAN - Adjoint au Maire

Mmes et MM DUBOIS - FRANCE - KRUIK - GAY - VIALAS - GUERRIER - ROBERT - NEVEU - MARTINEZ V. BRIFFAUX - V. BESNIER - Conseillers Municipaux

**Absents excusés** :

Monsieur TALON pouvoir à Madame BOUCARD  
Monsieur COIGNET pouvoir à Madame COIGNET  
Madame GODARD pouvoir à Monsieur ROBERT  
Monsieur BRIFFAUX pouvoir à Madame BRIFFAUX  
Monsieur FOURIER pouvoir à Madame FOURIER  
Madame GAUTIER  
M. JOUVENCEAU  
Mme JOUVENCEAU

**Secrétaire de séance** : Madame FOURIER

**Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2008**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 9 janvier 2008.

**Point n° 2 : Comptes Administratifs 2007 de la Commune, Assainissement et Transport Urbain**

Monsieur Grandjean détaille le Compte administratif 2007 de la Commune, présenté en Commission des Finances le 24 janvier 2008.

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Article 6064 - Fournitures administratives : Monsieur Grandjean confirme des économies réalisées grâce au marché public et au contrôle des fournitures.

Article 020 - Administration générale collectivité : Monsieur Grandjean souligne une performance de rationalisation des dépenses. En effet depuis 2001 une économie de 5 000 € est constatée sur ce poste.

Article 6262 - Frais Télécom : Monsieur Grandjean indique que ce poste a été particulièrement surveillé. Les consommations de portables, élevées en début d'année, ont été stabilisées ensuite. Cependant il était prévu de réduire encore ces dépenses. Malheureusement, aucune offre intéressante n'a été proposée à la ville. En effet, un engagement de la ville avec quelque opérateur que ce soit nécessitait des transformations importantes et coûteuses sans contre partie réelle garantie.

Articles 64111 - rémunération personnels fonctionnaires et 64131 - rémunération non fonctionnaires ou emplois spécifiques : Monsieur Grandjean fait remarquer une augmentation entre les deux postes de 2.2%, à effectif constant entre les départs pour mutation et les départs à la retraite.

Il rappelle que les 2/3 du budget de fonctionnement sont affectés aux charges du personnel.

Article 6558 - autres contributions obligatoires : Monsieur Grandjean explique que cette dépense importante découle d'une répartition des charges des communes adhérentes au COSEC. Ce dossier est mis à l'étude pour veiller à une répartition équitable de cette cotisation.

### Recettes

Article 64 - Crèches et garderie : Monsieur Grandjean remarque une fréquentation plus élevée et due à l'optimisation de l'accueil par rapport aux exigences de la CAF.

Article 74123 - Dotation de solidarité urbaine : Monsieur Grandjean rappelle que la ville ne percevra plus cette dotation. Même si la plupart des dotations augmentent moins rapidement que les années passées, il confirme que la rigueur se poursuit. Il rappelle également que Bouffémont est la 4<sup>ème</sup> commune la plus pauvre du Val d'Oise.

Monsieur Martinez n'est pas d'accord sur la rationalisation et la performance qui ne correspond pas à sa conception du service public et à des incidences sur la carrière des agents. Il estime que le désengagement de l'Etat pèse sur les communes et les met en difficulté pour assurer les services.

Monsieur le Maire fait remarquer que Bouffémont est une petite ville mais qu'il existe néanmoins aujourd'hui un plan de carrière et des primes pour le personnel territorial. Il confirme la constance d'une gestion rigoureuse et de la qualité du service rendu aux Bouffémontois.

### Section Investissement

Monsieur Grandjean informe que le taux des réalisations hors Contrat Régional s'élève à 97%., le montant des investissements hors Contrat Régional s'élèvent à 722 000€.

Il précise que le montant du FCTVA est dû au remboursement de la TVA relative à la construction de l'école maternelle des Hauts Champs.

*Budget Ville : La part du résultat de fonctionnement 2007, capitalisée en investissement (article 1068), au budget 2008, sera de 600 916.61€. Le solde, soit 704 444.83€ sera reporté en fonctionnement budget 2008 article 002.*

Monsieur la Maire remercie Monsieur Grandjean pour son excellente présentation et le service comptabilité pour le travail réalisé dans la préparation du compte administratif 2007.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Grandjean.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour 1 voix contre (M. Martinez) et 6 abstentions (Mme Gay, M. Vialas, Mme Guerrier, M. Neveu, M. Robert avec pouvoir de Mme Godard) adopte le Compte Administratif 2007 de la Commune.

### **Compte Administratif 2007 du Transport Urbain**

Monsieur Grandjean présente le Compte Administratif 2007 du Transport Urbain qui fait apparaître une nette augmentation des recettes OPTILE, s'expliquant par la télébilletique (informatisation des ventes). Il observe également une augmentation des dépenses due à l'entretien de la navette.

*Budget Transport Urbain : Le résultat de fonctionnement 2007 soit 80 486.62€ sera reporté au budget ville 2008 article 002. Le résultat d'investissement 2007 soit - 8516.71€ sera reporté au budget ville 2008 article 001.*

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Grandjean.

Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 1 voix contre (M. Martinez) adopte le Compte Administratif 2007 du Transport Urbain.

### **Compte Administratif 2007 de l'Assainissement**

Monsieur Grandjean présente le Compte Administratif 2007 de l'Assainissement.

Monsieur Grandjean indique que le dernier budget Eau Potable a été établi en 2006 et qu'il convient de réintégrer les résultats au budget ville afin de les reverser ensuite au SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Croult et du Petit Rosne).

Monsieur Besnier précise qu'une étude est en cours pour la construction d'un nouveau forage.

*Budget Assainissement : La totalité du résultat de fonctionnement 2007 sera capitalisée en investissement (article 1068), au budget 2008, pour un montant de 36 251.23€.*

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Grandjean.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2007 de l'Assainissement.

### **Point n° 3 : Lecture publique - demande de subvention**

Madame Coignet précise que la réactualisation du fonds documentaire se poursuit à la bibliothèque.

Comme chaque année, une subvention de fonctionnement doit être déposée auprès du Conseil Général dans le cadre du plan de développement de la lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention départementale, dont l'instruction est assurée par la Bibliothèque départementale de Prêt.

### **Point n° 4 : Cession de parcelle rue Sainte Radegonde**

Monsieur le Maire indique que la ville souhaite céder une parcelle rue Sainte Radegonde, à l'angle de la rue Léon Giraudeau, d'une superficie de 224 m<sup>2</sup>. Il indique que cette parcelle sera vendue avec pour condition la création, par l'acquéreur, d'un parc de stationnement privé.

Monsieur Mazel souligne l'importance de prévoir dans ce projet une clause résolutoire et non suspensive.

Monsieur Vialas demande si, dans un intérêt collectif, les résidents acquéreurs s'associeront en SCI.

Monsieur Robert signale que certains habitants du secteur, intéressés par l'acquisition de cette parcelle, disent ne pas avoir été consultés.

Monsieur le Maire confirme que tous les riverains, avisés du projet, ont été consultés afin de résoudre le problème de stationnement rue Sainte Radegonde. La municipalité s'est efforcée de trouver la meilleure solution sans que cela coûte à la collectivité.

Monsieur Mazel confirme l'utilité d'un parking pour sécuriser ce secteur mais précise que l'aménagement de cet équipement nécessiterait la construction d'un mur de soutènement dont le coût s'élèverait à 45 000 €.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 7 voix contre (Mme Gay, M. Vialas, Mme Guerrier, M. Neveu, M. Robert avec pouvoir de Mme Godard, M. Martinez) et 2 abstentions (M. Mazel, Mme Coignet), autorise Monsieur le Maire à

- procéder à la cession de la parcelle avec pour condition la création, par l'acquéreur, d'un parc de stationnement privé
- signer tous les documents relatifs à ce dossier
- inscrire cette recette au budget du présent exercice.

### **Point n° 5 : Questions diverses**

Monsieur Vialas demande, à nouveau, le rapport d'activités de l'association IMAJ.

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre de la Prévention de la délinquance, la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, a décidé de prendre en charge l'action sur 2007 de l'Association IMAJ. Un bilan sera fait de son action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

La Secrétaire  
C. FOURIER

Le Maire  
G. BESNIER